

REPUBLIQUE DE GUINEE

DECRET

.....
Tavail-Justice- Solidarité

D /2004 / 069 / PRG / SGG

.....
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.....
SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

**PORTANT NOMINATION
D'AMBASSADEURS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

Vu les Décrets N° D/2004/010/PRG/SGG du 23 février 2004
D/2004/017/PRG/SGG du 1^{er} mars 2004 et D/2004/019/PRG/SGG
du 8 mars 2004 nommant les membres du Gouvernement ;

DECRETE,

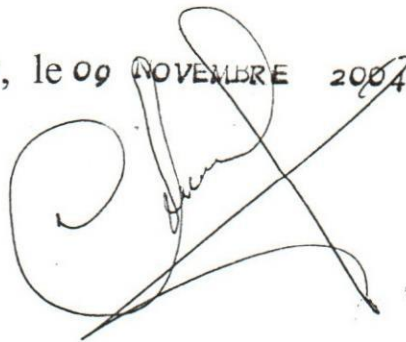
Article 1^{er} : Monsieur Fodé CISSE, précédemment Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée en
République de Côte d'Ivoire est nommé en la même qualité en
République Arabe d'Egypte, en remplacement de Monsieur
Ousmane CAMARA rappelé.

Article 2 : Monsieur Aly Ibrahima SYLLA, précédemment Consul Général de la République de Guinée à Dubaï aux Emirats Arabes Unis, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée aux Emirats Arabes Unis à Abu Dhabi.

Article 3 : Monsieur Ansoumane CAMARA, précédemment Chef de Cabinet du Ministère des Affaires Etrangères est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée en République Algérienne Démocratique et Populaire, en remplacement de Dr Baba SAKHO, rappelé.

Article 4 : Le Présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 09 NOVEMBRE 2007

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to General Lansana Conte, is written over the date and extends across the signature line.

GENERAL LANSANA CONTE